

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 09 décembre 2021

Compte-rendu affiché le 16 décembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 03
décembre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Caroline VARGIOLU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Camille EL-BATAL, Bruno DANDOY, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL

Pouvoirs :

David HORNUS à Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Aïcha BEZZAYER, Bruno DANDOY à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eliane NAVILLE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CRÉATION DES COMITÉS DE
QUARTIER ET APPROBATION DE
LA CHARTE DE
FONCTIONNEMENT

Délibération : 12.2021.141

Transmis en préfecture le : 15/12/2021

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ

Dans une optique de réappropriation de la ville et de ses quartiers par les habitants, la ville de Saint-Genis-Laval souhaite mettre en œuvre une politique de proximité en valorisant la participation et l'engagement des Saint-Genois et s'engager ainsi dans une démarche de démocratie participative.

A cet effet, la ville souhaite mettre en place des comités de quartiers comme outils privilégiés d'expression des habitants et de développement de la démocratie locale. Les comités de quartiers favorisent l'exercice d'une citoyenneté active et permettent de construire tous les éléments d'une meilleure cohésion dans les quartiers et au sein de la commune (s'exprimer, débattre, se former à la réflexion et à l'action, participer à la vie publique du quartier, animer son quartier, etc.).

La ville souhaite se doter de cinq comités de quartier pour les cinq quartiers suivants :

- Les Barolles
- Le Centre
- Les Clos
- Les Collonges
- Le Plateau

Les comités de quartiers visent les objectifs suivants :

- Etre un lieu d'expression où les habitants peuvent échanger librement sur des problématiques liées au quartier et peuvent faire remonter des informations et des propositions qu'ils jugeraient nécessaires pour améliorer la vie du quartier.
- Renforcer le lien social entre les générations, les différents milieux socio-professionnels, culturels et associatifs.
- Animer la vie du quartier.

Afin de permettre le bon fonctionnement de ce dispositif, une charte a été élaborée. Elle définit les responsabilités et les rôles respectifs des comités et de la ville.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission n° 4 « Finance, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 2 décembre 2021 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création des cinq comités de quartiers et le découpage territorial tel que contenu dans la charte ;
- **APPROUVER** la charte de fonctionnement des comités de quartier ci-annexée ;
- **AUTORISER** madame la maire à signer tous documents afférents.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Stéphane GONZALEZ**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

Liste des élus ayant voté CONTRE**Liste des élus s'étant ABSTENU**

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--